

Une nouvelle ère pour la protection des données dans l'UE

Ce qui va changer à partir du 25 mai 2018

Mai 2018

Les révélations de l'affaire Facebook/Cambridge Analytica montrent que l'UE a eu raison de proposer et de mener à bien une réforme ambitieuse de la protection des données par le biais du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les dispositions du règlement général sur la protection des données s'appliqueront à partir du 25 mai 2018. Elles apporteront de nombreuses améliorations destinées à faire face aux violations de la protection des données dans le futur:

CLARTÉ



AUJOURD'HUI

Les entreprises exposent souvent leurs politiques de confidentialité en des termes longs et compliqués

DEMAIN

Les politiques de confidentialité devront être rédigées dans un **langage clair et simple**

CONSENTEMENT DE L'UTILISATEUR



AUJOURD'HUI

Les entreprises considèrent parfois que le silence de l'utilisateur vaut consentement au traitement des données, ou cachent une demande de consentement dans un long texte juridique contenant des conditions d'utilisation que personne ne lit

DEMAIN

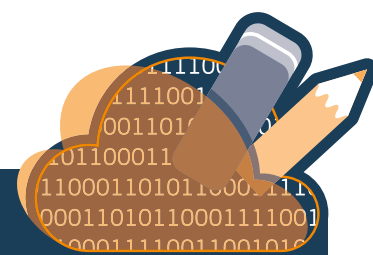
Les données de l'utilisateur ne pourront être utilisées par une entreprise que si celui-ci y a **consenti de manière affirmative**. Le silence ne vaut pas consentement



PLUS DE TRANSPARENCE

AUJOURD'HUI	DEMAIN
L'utilisateur n'est pas toujours informé lorsque ses données sont transférées en dehors de l'UE	Les entreprises devront informer clairement l'utilisateur de ces transferts
Les entreprises collectent et traitent parfois des données à des fins différentes de celles initialement annoncées sans en informer l'utilisateur	Les entreprises ne pourront collecter et traiter des données que dans un but bien défini . Elles devront informer l'utilisateur de toute nouvelle finalité du traitement des données
Les entreprises utilisent des algorithmes pour prendre des décisions concernant l'utilisateur à partir de ses données personnelles (p. ex. lors d'une demande de prêt); L'utilisateur n'en est souvent pas conscient	Les entreprises devront informer l'utilisateur lorsque la décision se prend automatiquement et lui donner la possibilité de la contester





DES DROITS RENFORCÉS

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Souvent, les entreprises n'informent pas les utilisateurs en cas de violation des données, par exemple lorsque les données sont volées	Les entreprises devront informer sans tarder les utilisateurs en cas d'atteinte à la protection des données
Souvent, l'utilisateur ne peut pas récupérer ses données détenues par une entreprise pour les transférer à un autre service concurrent	L'utilisateur pourra déplacer ses données , par exemple sur la plateforme d'un autre réseau social
Il peut être difficile pour l'utilisateur d'obtenir une copie des données que les entreprises conservent à son sujet	L'utilisateur aura un droit d'accès aux données qu'une entreprise possède à son sujet et pourra en obtenir une copie
Il peut être difficile pour un utilisateur d'obtenir la suppression de ses données	L'utilisateur aura un droit à l'oubli (droit à l'effacement) clairement défini et accompagné de garanties claires



DES POUVOIRS ET SANCTIONS RENFORCÉS

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Les autorités de protection des données ont peu de moyens et de pouvoirs pour coopérer	Le comité européen de la protection des données , qui regroupe les 28 autorités de protection des données, aura le pouvoir de fournir des orientations et des interprétations , ainsi que d'adopter des décisions contraignantes dans le cas où plusieurs États membres de l'UE sont concernés par une même affaire
Elles disposent de peu de sanctions à infliger aux entreprises qui violeraient les règles	Les 28 autorités de protection des données disposeront de pouvoirs harmonisés et pourront infliger aux entreprises des amendes allant jusqu'à 20 millions d'EUR ou 4 % de leur chiffre d'affaires mondial

Consultez les orientations en ligne de la Commission européenne sur la réforme de la protection des données — disponibles dans toutes les langues de l'UE:

europa.eu/dataprotection

